



### Situation cadastrale



Les données cadastrales 1.1.2020 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale"

Echelle: 1 / 1 000

## Province de Liège Commune de Wasseiges / 4ème Division / Acosse / Section A

### Procès-Verbal de mesurage et de division Parcelles cadastrées n° 209F, 209G, 209H & 214K

Dossier 19479

L'an deux mil vingt, le 20 avril

Je soussigné,

Emmanuel SEHA, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles, inscrit au conseil fédéral des Géomètres-Experts sous le n° géo040822, domicilié rue de l'Oïfo, 47 à 5100 Jambes (Namur)

agissant à la requête de l'irdivision

Déclare avoir procédé au mesurage, à la délimitation, à la division et au bornage des parcelles figurées au plan ci-contre et décrites ci-après, à savoir :

#### Commune de Wasseiges / 4ème Division / Acosse / Section A / n° 209F, 209G, 209H & 214K

étant un ensemble de parcelles, de natures diverses, sisés aux n° 41 et 41B de la rue de Hannêche

Lasquelles parcelles divisées, figurées sous teintes diverses au plan ci-contre, avec leurs tenants et aboutissants, j'ai trouvé contenir en superficie après mesurage :

Pour le Bloc A : (représenté au plan sous trame jaune)

15a 64ca - QUINZE ARES SOIXANTE-QUATRE CENTIAIRES

(parcelle 209F partie : 76ca / parcelle 214K partie : 14a 88ca)

Pour le Bloc B : (représenté au plan sous trame bleue)

13a 87ca - TREIZE ARES QUATRE-VINGT-SEPT CENTIAIRES

(parcelle 209F partie : 13a 05ca / parcelle 209G : 76ca / parcelle 214K partie : 06ca)

Pour le Bloc C :

(représenté au plan sous trame rouge)

07a 13ca - SEPT ARES TREIZE CENTIAIRES

(parcelle 209F partie : 06a 91ca / parcelle 209H : 22ca)

Les limites extérieures ont été fixées après consultation de la documentation cadastrale (croquis de mutations), d'après les éléments relevés sur le terrain et conformément au prescrit du plan de division dressé par le géomètre Eric VERDBOIS en date du 28 mars 2012.

Les nouvelles limites sont représentées au plan par les segments 3-33, 33-34, 7-32 et 13 à 32.

**Sept bornes nouvelles, de type "Feno" blanche, ont été implantées aux points 3, 4, 5, 13, 17, 33 et 34 au plan.**

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage et de division à la date que dessus, pour valoir ce que de droit.

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et les aboutissants ne sont donnés qu'à titre indicatif.